

Outil d'aide à la sélection des sentinelles et à l'implantation du programme

Qui peut être sentinelle ?

Une personne :

- Adulte et volontaire à jouer le rôle en complémentarité avec ses fonctions habituelles
- Susceptible d'être en contact avec des personnes en détresse et vulnérables au suicide
- Capable de créer un lien de confiance et qui est reconnue pour ses capacités d'écoute
- Intéressée à jouer un rôle proactif en prévention du suicide
- Suffisamment en équilibre (ex : ne pas être suicidaire ou avoir été récemment touché par un suicide)

À considérer :

- Toute personne peut être sentinelle, sans égard au rôle hiérarchique
- Le contexte de travail doit favoriser ou s'adapter afin que la sentinelle puisse jouer son rôle en complément de ses tâches habituelles. À se poser : Comment allez-vous dégager la sentinelle lorsque c'est nécessaire ?
- Envisager des modèles masculins positifs
- Le nombre de sentinelles recruté devrait dépendre du nombre d'employés de l'entreprise

Question à se poser :

- ✓ Y a-t-il des secteurs d'activités où :
 - Une clientèle vulnérable au suicide est plus fortement représentée ?
 - Un fort degré de détresse est présent ?
 - Les tabous face à la détresse ou la demande d'aide sont davantage véhiculés ?
- ✓ Y a-t-il des sentinelles sur l'ensemble des quarts de travail et secteurs d'activités ?

Promotion des sentinelles

Il est recommandé de promouvoir le programme *Agir en sentinelle en prévention du suicide* afin de défaire les tabous en lien avec la santé mentale et encourager la demande d'aide.

Réfléchir aux modalités gagnantes :

- Vais-je diffuser le nom, les photos, courriels des sentinelles ?
- À quel emplacement stratégique l'information sur les sentinelles doit se retrouver ?
- Quels sont les moyens de communication pour faire connaître la présence du programme (ex : diffusion sur tv, bulletin, site web, etc.)
- Penser à un mécanisme qui invite la personne en détresse à interpeller directement la sentinelle
- Utiliser les outils promotionnels disponibles

Actions à accomplir pour l'implantation du programme *Agir en sentinelle en prévention du suicide*

1. Informer le milieu

- Présenter le programme aux directions / comités / employés pour en favoriser l'adhésion et aider au recrutement.
 - ✓ Moyens : remise du dépliant explicatif, courriel personnalisé, rencontre, kiosque, etc.
 - ✓ Présence possible de l'ESPS au besoin

2. Recruter des futures sentinelles

- Faire une invitation ciblée auprès des personnes répondant au profil de sentinelle OU lancer une invitation à tous pour un premier screening d'intérêt
- Faire connaître les critères de sélection des sentinelles (donner le dépliant)
- Informer que les personnes retenues seront contactées par l'ESPS

3. Sélectionner les sentinelles

- Prévoir un échange entre l'agent de liaison et l'ESPS afin de valider la sélection des sentinelles avant la formation (respect des critères et en réponse aux besoins du milieu)
- L'ESPS enverra par courriel à chaque personne sélectionnée le document « Mes motivations ». Sa complétion est obligatoire et permet d'assurer que la personne est dans les bonnes conditions pour participer à la formation. Une entrevue avec ESPS pourrait être requise

4. Offrir la formation

- La formation (7h) permettra à chaque personne sélectionnée de développer les compétences lui permettant de jouer le rôle de sentinelle. La formation est un moment opportun pour vérifier l'aptitude d'une personne à devenir sentinelle
- Les personnes ciblées décident à la fin de la formation si elles souhaitent toujours être sentinelle. Rôle volontaire : il est possible de se retirer de ce rôle s'il ne lui convient plus ou si sa situation ne lui permet plus. Il sera alors important de vérifier si la personne a besoin d'aide et de l'orienter vers les ressources appropriées, au besoin
- ESPS fait un retour à l'agent de liaison suite à la formation (confirmation du nb de sentinelles, enjeux s'il y a lieu, etc.)
- Un sondage est envoyé aux sentinelles 3 mois suivant la formation pour un suivi